

2SL AERO-POMPES

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 500 EUROS

Siège social : 2 rue des clos fours

78930 GUERVILLE (Yvelines)

911 647 311 RCS VERSAILLES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **EN DATE DU 31 AOÛT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
et le trente et un août, à dix-huit heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Sylvain LEFRANC préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 500 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du président,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement d'un directeur général,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, en remplacement de Monsieur Sullivan L'HORSET, directeur général démissionnaire, décide de nommer :

- Madame Barbara LEFRANC, demeurant à BAZEMONT (78520 Yvelines) 5 rue des Ecoles, pour une durée équivalente à celle du mandat du président.

Dans le cas où Monsieur Sylvain LEFRANC viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Madame Barbara LEFRANC conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Madame Barbara LEFRANC est investie des mêmes pouvoirs que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

L'assemblée générale décide que sa rémunération sera fixée lors d'une délibération ultérieure.

Par ailleurs, la collectivité des actionnaires décide de supprimer le titre IX des statuts, incluant les articles 31 à 34 et les annexes devenus sans objet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les actionnaires.

Monsieur Sylvain LEFRANC
Président, actionnaire

Madame Barabara LEFRANC
Actionnaire

Monsieur Sylvain L'HORSET